

En 2010, 7 462 professeurs des écoles ont été recrutés en réussissant le concours parmi les 38 653 candidats qui s'y sont présentés. Ce dernier chiffre est en baisse depuis 2003, parallèlement à celui du nombre de postes offerts au concours. En 2010, le nombre de postes ouverts a été équivalent à celui de l'année précédente (7 615). 94 % des admis aux concours de recrutement de professeurs des écoles sont issus des concours externes.

Le taux de réussite aux concours externes a augmenté après la baisse de la session précédente (18,7 % à la session 2010 contre 15,6 % à la session 2009).

Ces taux sont très variables selon les académies : de 12 % à Aix-Marseille à 42 % en Guyane. Les nouveaux professeurs des écoles forment une population qui reste très féminisée : huit admis sur dix sont des femmes. La moitié des admis aux concours externes a bénéficié d'une préparation en institut universitaire de formation des maîtres (IUFM). Au concours externe, un admis sur quatre est aujourd'hui titulaire d'un diplôme supérieur à la licence.

Concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public Session 2010

À la session 2010, 7 462 candidats ont été admis aux concours de recrutement des professeurs des écoles

Plus de 90 % des 7 615 postes ouverts aux concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) ont été réservés aux concours externes. Sur ces 7 000 postes ouverts pour les concours externes, 6 577 ont été réservés au concours externe traditionnel, 290 au troisième concours et 133 au concours spécial langues régionales (tableau 1). 7 029 candidats ont été admis. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report partiel de postes non pourvus pour les concours internes, pour lesquels 615 postes ont été ouverts et 433 candidats admis. Tous concours confondus, le nombre de candidats inscrits sur les listes complémentaires est de 332 à la session 2010. Aucun d'entre eux n'a finalement été recruté.

En 2010, la baisse du nombre de candidats aux concours externes se poursuit

Après une tendance à la hausse entre 1994 et 2004, le nombre d'admis aux concours externes du CRPE n'a cessé de baisser

depuis 2004, avec cependant une stagnation en 2010 par rapport à 2009 (graphique 1). C'est ainsi qu'à la session 2004, le volume de recrutement a augmenté de plus de 30 % par rapport à la session 1994 et qu'en 2010, il a baissé de plus de 40 % par rapport à la session 2004. La demande, *i.e.* le nombre de candidats présents aux concours, suit aussi cette tendance à la baisse depuis 2003. Comparativement à la session 2009, le nombre de candidats présents aux concours externes a diminué de 16,5 % pour un nombre de postes offerts égal.

Le taux de réussite aux concours correspond au ratio du nombre d'admis par rapport au nombre de candidats qui se sont présentés aux épreuves. Ce taux de réussite fluctue autour de 20 % depuis 1994 avec un minimum de 15,6 % en 2009 et un maximum de 24,5 % en 1994. À la session 2010, ce taux s'établit à 18,7 % pour les concours externes, en augmentation de plus de trois points par rapport à la session 2009.

Les concours internes

Le premier concours interne (pour lequel 450 postes ont été ouverts) permet à des instituteurs titulaires d'accéder aux corps des professeurs des écoles (depuis 2004) et les seconds concours internes (pour lequel 165 postes ont été ouverts) sont ouverts à des agents titulaires ou non de la fonction publique.

TABEAU 1 – Concours de recrutement des professeurs des écoles : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis en 2010 (enseignement public)
France métropolitaine + DOM

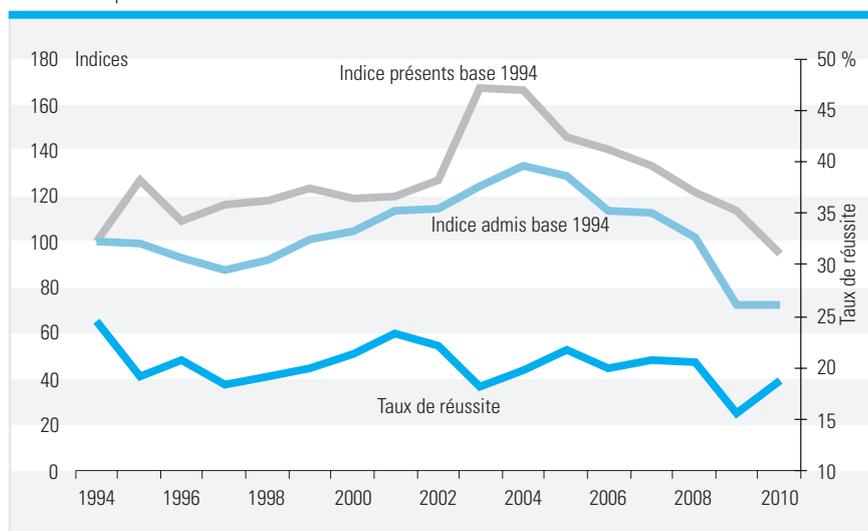
Concours	Postes	Inscrits *	Présentés *	Admissibles	Admis sur liste principale	Taux de réussite (admis/présentés)	Inscrits sur liste complémentaire
Concours externe public	6 577	66 461	34 952	13 757	6 621	18,9	306
Concours externe public spéc. langues régionales	133	571	324	158	117	36,1	2
Troisième concours public	290	6 892	2 244	593	291	13,0	20
Total concours externes	7 000	73 924	37 520	14 508	7 029	18,7	328
Second concours interne public spéc. langues régionales	15	67	15	3	1	6,7	0
Second concours interne public	150	1 957	646	214	129	20,0	3
Premier concours interne	450	818	472	379	303	64,2	1
Total concours internes	615	2 842	1 133	596	433	38,2	4
Total	7 615	76 766	38 653	15 104	7 462	19,3	332

Source : MENJVA-SG-DGRH - Traitement DEPP A2

* Le nombre d'inscriptions ne correspond pas à un nombre de personnes pour les concours externes. En effet, une personne peut faire plusieurs inscriptions dans des académies différentes.

GRAPHIQUE 1 – Évolution du nombre d'admis, de présents et du taux de réussite aux concours externes publics du CRPE, de 1994 à 2010

France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-SG-DGRH - Traitement DEPP A2

Le nombre de postes ouverts pour les concours internes est resté globalement constant depuis 2001 avant de chuter en 2008 : - 35 % pour les seconds concours internes et - 50 % pour le premier concours interne (graphique 2).

En 2004, plus de 3 000 postes étaient proposés au premier concours interne contre 450 postes en 2010. La baisse du nombre de postes offerts au premier concours interne suit la baisse du vivier des instituteurs : ils étaient 80 000 titulaires en 2004 contre

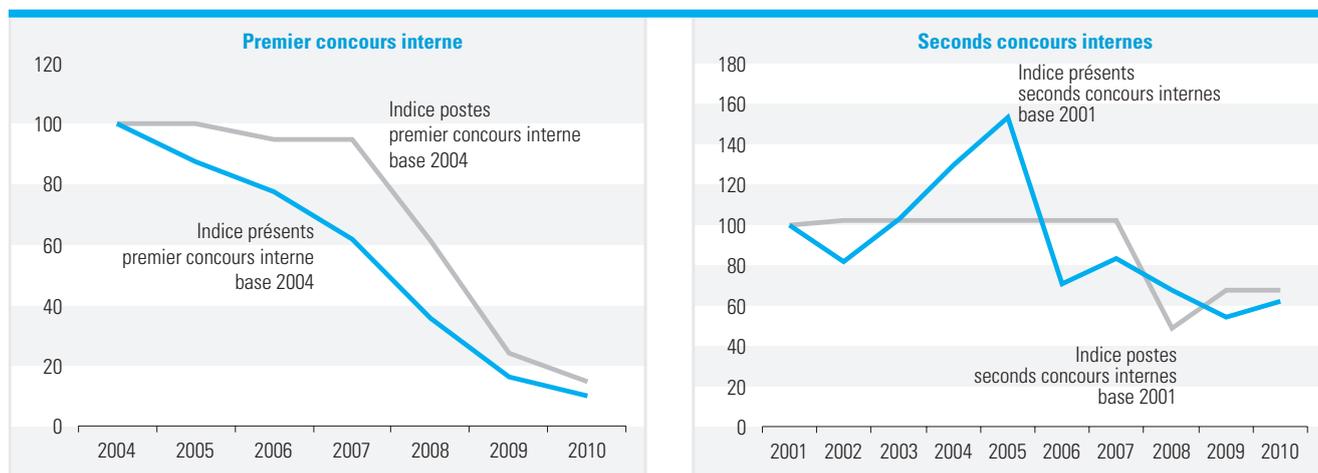
moins de 10 000 en 2010. À ce concours, la baisse du nombre de candidats présents est plus rapide que la baisse du nombre de postes offerts : en 2004, il y avait 1,6 candidat par poste alors qu'en 2010 il y a à peine plus de candidats que de postes offerts.

La majorité des candidats passent le concours plus d'une fois

La plupart des candidats aux CRPE se présentent plusieurs fois. Parmi les 38 653 candidats présents à la session 2010 (concours externes et seconds concours internes confondus), plus de la moitié était présente l'an dernier et près de la moitié de ces derniers retentaient leur chance pour la troisième année consécutive. Plus du tiers des admis au concours externe traditionnel redoublaient (étaient au moins présents en 2008 ou en 2009) et 19 % en étaient à leur troisième tentative consécutive (tableau 2).

GRAPHIQUE 2 – Évolution du nombre d'admis et de présents aux concours internes publics du CRPE, de 2001 à 2010

France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-SG-DGRH - Traitement DEPP A2

Pour les concours externes, le taux de réussite des redoublants (présents en 2008 ou en 2009) aux concours externes est de 21,5 % et celui des triplants est de 15,4 %. Le taux de réussite global à ces concours étant de 18,7 %, les redoublants réussissent mieux que les autres aux concours externes et les triplants réussissent quant à eux moins bien.

La concurrence entre candidats aux concours externes est plus forte dans les académies du Sud de la France

Par rapport à la moyenne de 5,4, le nombre de candidats aux concours externes se présentant pour un poste varie d'une académie à l'autre de 2,7 à 8,3 (carte). Dans les académies du Sud de la France et des DOM (hors Guyane), la concurrence est en 2010 encore très forte. Les académies où la concurrence est moins forte sont celles de Créteil, de Versailles et de la Guyane avec au plus 4,4 candidats par poste (tableau 3). Parmi les admis, la proportion d'étudiants sortant d'un IUFM varie aussi beaucoup

TABLEAU 2 – Part des présentations multiples à la session 2010 du CRPE (%)
France métropolitaine + DOM

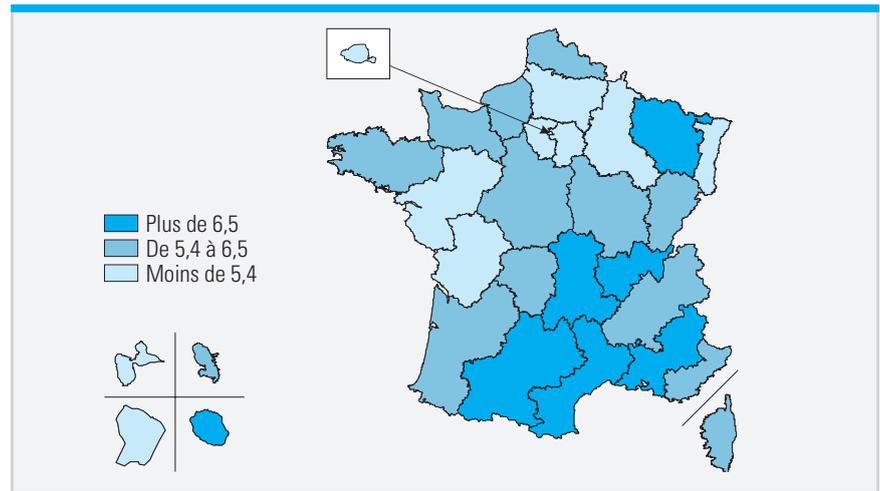
Concours	Présents en 2010		Admis en 2010	
	Deuxième tentative (présents en 2009 ou* 2008)	Troisième tentative (présents en 2009 et 2008)	Présents en 2009 ou* en 2008	Présents en 2008 et en 2009
Concours externes	30,7	23,2	35,1	19,0
Seconds concours internes	30,1	36,6	29,2	36,9
Total	30,7	23,4	35,0	19,4

Source : MENJVA-SG-DGRH - Traitement DEPP A2

* Il s'agit d'un "ou" exclusif.

Lecture : parmi les présents aux concours externes de la session 2010, 30,7 % en étaient à leur deuxième tentative sur les trois dernières années et 23,2 % en étaient à leur troisième tentative. Au total, 54,1 % des présents en 2010 en étaient au moins à leur deuxième tentative sur les trois dernières années.

Nombre de candidats présents aux épreuves par poste offert en 2010



Source : MENJVA-DEPP

TABLEAU 3 – Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie - Session 2010

(Concours externe, externe spécial et troisième concours confondus) - Part des sortants d'IUFM et taux de réussite

Académies	Présents	Admis	Taux de réussite (admis/présents) (%)	Nombre de postes	Présents/poste	Part des étudiants IUFM parmi les admis (%)
Aix-Marseille	1 609	195	12,1	195	8,3	79,0
Amiens	1 187	220	18,5	220	5,4	72,3
Besançon	784	126	16,1	126	6,2	71,4
Bordeaux	1 615	280	17,3	278	5,8	68,2
Caen	805	129	16,0	129	6,2	81,4
Clermont-Ferrand	739	113	15,3	113	6,5	72,6
Corse	162	26	16,0	26	6,2	57,7
Créteil	2 951	912	30,9	912	3,2	42,8
Dijon	963	174	18,1	174	5,5	59,2
Grenoble	1 557	276	17,7	276	5,6	70,7
Guadeloupe	498	93	18,7	93	5,4	45,2
Guyane	269	113	42,0	99	2,7	34,5
La Réunion	844	118	14,0	120	7,0	41,5
Lille	2 932	520	17,7	520	5,6	66,5
Limoges	358	64	17,9	64	5,6	78,1
Lyon	1 954	277	14,2	277	7,1	73,6
Martinique	479	77	16,1	74	6,5	44,2
Montpellier	1 481	223	15,1	223	6,6	78,5
Nancy-Metz	1 606	235	14,6	235	6,8	79,1
Nantes	1 404	283	20,2	283	5,0	76,3
Nice	1 039	176	16,9	176	5,9	61,4
Orléans-Tours	1 494	265	17,7	265	5,6	71,3
Paris	794	164	20,7	164	4,8	70,1
Poitiers	1 037	201	19,4	201	5,2	78,6
Reims	837	170	20,3	170	4,9	75,9
Rennes	1 109	187	16,9	182	6,1	66,8
Rouen	1 026	183	17,8	183	5,6	74,3
Strasbourg	1 017	217	21,3	210	4,8	77,0
Toulouse	1 482	221	14,9	221	6,7	76,5
Versailles	3 488	791	22,7	791	4,4	48,9
France métr. + DOM	37 520	7029	18,7	7 000	5,4	64,1

Source : MENJVA-SG-DGRH - Traitement DEPP A2

selon les académies : si, en Guyane, seul un admis sur trois vient d'un IUFM, ils sont plus de quatre sur cinq à Caen.

Un admis sur quatre au concours externe est titulaire d'un diplôme supérieur à la licence

71,8 % des admis aux concours externes sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3, 10,7 % d'un diplôme de niveau bac + 4, 11,9 % d'un diplôme de niveau bac + 5 (y compris diplôme d'ingénieur ou d'une grande école). Depuis 2005, cette répartition des admis par diplôme a peu évolué (graphique 3). Les titulaires d'un bac + 3 continuent à représenter 70 % des admis. En 2010, la proportion d'admis titulaires d'un bac + 4 baisse au profit surtout des titulaires d'un diplôme de niveau bac + 5 dont la part d'admis augmente de plus de quatre points par rapport à 2009, augmentation qui s'explique par la réforme de la mastérisation (voir l'encadré « Source et définitions »).

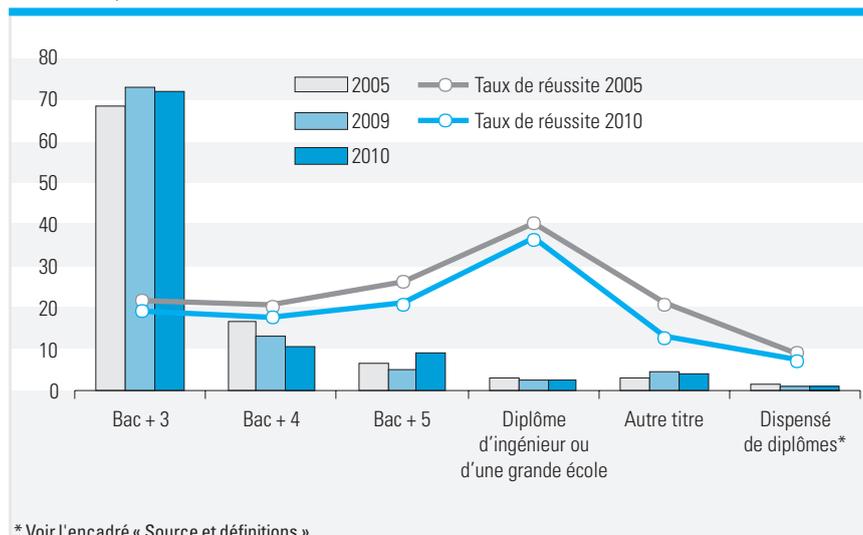
Les diplômes des candidats ont une influence certaine sur les taux de réussite : plus le niveau du diplôme est élevé, plus le taux de réussite est important. Ainsi, alors que les taux de réussite des candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur et d'un diplôme d'une grande école sont respectivement de 39 % et 32 %, les candidats dispensés de diplôme n'ont un taux de réussite que de 7,5 % (graphique 3).

À la session 2010 du CRPE externe, la préparation du concours en IUFM de celui-ci est beaucoup plus systématique que lors des sept dernières années : 46,6 % des candidats sont inscrits en IUFM (tableau 4) alors que depuis 2003, cette proportion plafonnait à 35 %. L'inscription en IUFM pour préparer le concours varie selon le niveau de diplôme des candidats. Plus le niveau de diplôme est élevé, moins l'inscription en IUFM est fréquente. Ainsi, à la session 2010, plus de la moitié des candidats titulaires d'un bac + 3 étaient inscrits en IUFM contre moins d'un candidat sur trois titulaires d'un bac + 4 ou d'un bac + 5.

La proportion d'étudiants des IUFM parmi les admis s'établit à 64,1 % pour l'ensemble des trois concours externes à la session 2010. Son relèvement par rapport aux

GRAPHIQUE 3 – Répartition des lauréats et des taux de réussite au concours externe par niveau de diplôme (comparaison 2005-2009-2010)

France métropolitaine + DOM



* Voir l'encadré « Source et définitions ».

Source : MENJVA-SG-DGRH - Traitement DEPP A2

TABLEAU 4 – Répartition des candidats aux concours externes par niveau de diplôme - Enseignement public - Session 2010

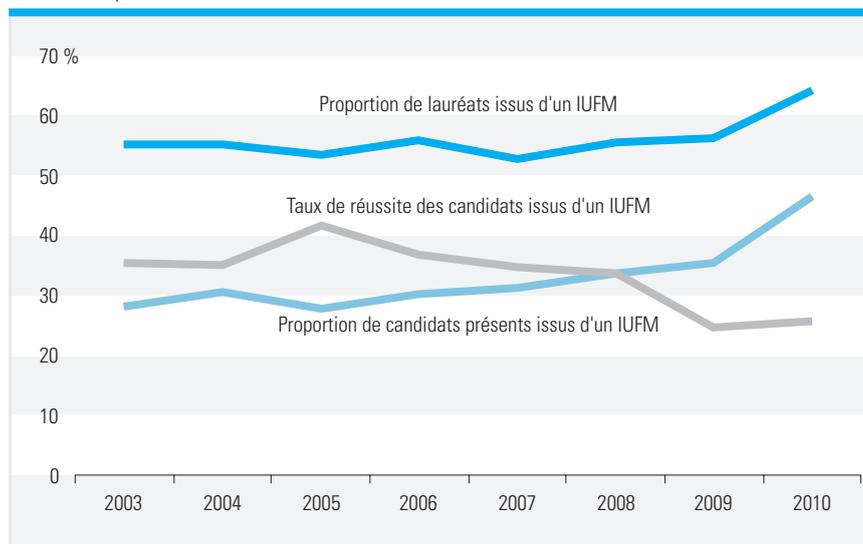
France métropolitaine + DOM

Diplômes	Répartition des candidats par diplôme (%)	Proportion d'étudiants IUFM parmi les candidats
Bac + 3	69,7	56,4
Bac + 4	11,3	28,5
Bac + 5	8,3	31,4
Diplôme d'ingénieur ou d'une grande école	1,3	20,2
Autre titre	6,3	9,7
Dispensés de diplôme	3,1	19,2
Total	100,0	46,6

Source : MENJVA-SG-DGRH - Traitement DEPP A2

GRAPHIQUE 4 – Préparation au CRPE en IUFM : part relative parmi les candidats, les lauréats et leur taux de réussite, de 2003 à 2010

France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-SG-DGRH - Traitement DEPP A2

années précédentes reflète l'augmentation du nombre de candidats de cette origine, face à la baisse, accentuée, de celui des autres candidats. La place croissante que les candidats issus des IUFM ont ainsi

occupée a en outre été renforcée par la légère remontée de leur taux de réussite en 2010, qui a toujours été plus élevé que celui des autres candidats (graphique 4).

Les diplômés des disciplines scientifiques réussissent mieux aux concours externes

Les diplômés des disciplines de sciences humaines, économiques, d'histoire ou de géographie représentent la plus grande part aux concours externes (27,2 %), suivis de près par les diplômés des disciplines littéraires, artistiques et de langues. La discipline du diplôme des candidats est assez discriminante pour la réussite aux concours. Ce sont cette année encore les diplômés des disciplines scientifiques qui réussissent le mieux aux concours : plus d'un diplômé en sciences sur quatre est admis au concours contre moins d'un candidat diplômé d'une autre discipline sur cinq (*tableau 5*).

Les candidats admis sont toujours majoritairement des femmes

Sur les 7 029 candidats admis aux concours externes inscrits sur les listes principales, 5 993 sont des femmes (soit 85,3 %). À titre de comparaison, les femmes représentent 81,5 % de la population enseignante du premier degré public. Les nouvelles recrues de la session 2010 renforcent donc la féminisation de la population enseignante du premier degré. En effet, la proportion de femmes parmi les admis est en hausse de 2,5 points par rapport à la session 2009, alors qu'elle subissait une légère baisse depuis 2004 (*graphique 5*).

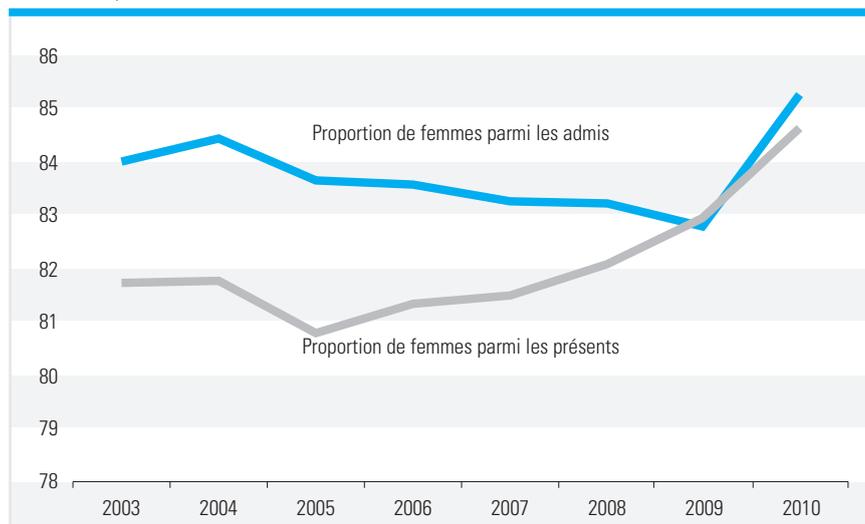
TABLEAU 5 – Répartition des lauréats aux concours externes par discipline de diplôme – Session 2010
France métropolitaine + DOM

Disciplines de diplôme	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Répartition des admis (%)
Sciences	1 129	26,0	16,1
STAPS et disciplines sportives	536	19,1	7,6
Lettres, langues et arts	1 878	19,5	26,7
Sciences humaines, économiques, histoire et géographie	1 913	16,5	27,2
Autres et non renseignées	1 573	17,1	22,4
Total	7 029	18,7	100,0

Source : MENJVA-SG-DGRH - Traitement DEPP A2

GRAPHIQUE 5 – Évolution du taux de féminisation des candidats et des lauréats aux concours externes, entre 2003 et 2010

France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-SG-DGRH - Traitement DEPP A2

La proportion de femmes parmi les candidats présents augmente elle aussi, suivant ainsi la tendance de féminisation des candidats depuis 2005. Avant 2008, les femmes réussissaient beaucoup mieux que les hommes au concours et l'avantage des femmes n'a cessé de diminuer depuis 2005 pour ne plus exister en 2009 (*graphique 5*). Depuis 2009, les taux de

féminisation des candidats et des admis sont équivalents et par conséquent leur taux de réussite aussi.

Ourida Ayad, DEPP A2

Pour en savoir plus

www.education.gouv.fr

depp.documentation@education.gouv.fr

Source et définitions

Source

Les données proviennent du bureau des enseignants du premier degré de la Direction générale des ressources humaines (DGRH B2-1), les calculs sont effectués par DEPP A2.

Concours externes

Concours ouverts dans chaque académie aux candidats possédant un master ou un autre diplôme correspondant au moins à cinq années d'études post-secondaires acquis en France ou dans un autre État membre de l'Union européenne et attesté par l'autorité compétente de l'État considéré.

Premiers concours internes

Concours ouverts dans tous les départements aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours.

Seconds concours internes

Concours ouverts, aux agents publics titulaires et non titulaires possédant un master ou un diplôme correspondant à cinq années d'études post-secondaires, acquis en France ou dans un autre État et attesté par l'autorité compétente de l'État considéré, et justifiant de trois années d'ancienneté de services publics. Ces concours sont également ouverts aux élèves professeurs du cycle préparatoire, eux-mêmes recrutés par concours. Jusqu'à la session 2015 incluse, les conditions de titres ou de diplômes des candidats recrutés avant le 30 juillet 2009 restent celles en vigueur pour la session 2009.

Troisième concours

Concours ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de cinq ans au moins précédant la date de clôture des registres

d'inscription au dit concours, d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Toute activité professionnelle rémunérée peut être prise en compte dès lors qu'elle a été accomplie sous un régime de droit privé.

Dispensé de diplôme

Les concours sont ouverts sans condition de diplôme aux mères et aux pères de trois enfants ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.

Réforme de la mastérisation

La session 2010 est une année de transition vers la « mastérisation ». Des dispositions transitoires ont été prévues, relatives aux conditions de titres ou de diplômes, pour les concours externes et internes. Les concours sont ouverts aux candidats titulaires de diplômes ou de titres sanctionnant un niveau d'études déterminé par chacun des décrets statutaires des corps concernés.

- Aux concours externes, peuvent se présenter, pour la seule session 2010 :
 - les candidats présents aux épreuves d'admissibilité de la session 2009 des concours externes correspondants remplissant les conditions d'inscription en vigueur en 2009 ;
 - les candidats justifiant d'un bac + 4 ;
 - les candidats inscrits en première année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un diplôme équivalent ; ces candidats ne peuvent être nommés fonctionnaires stagiaires que s'ils justifient de la validation de leur année.
- Aux seconds concours internes, pour la seule session 2010, les candidats recrutés après le 20 juillet 2009 doivent justifier d'un bac + 4.